

SOLIDARITE POUR SAMI

Les 28 000 signataires de la pétition savent que ce qui est arrivé à Sami Benméziane, aurait pu arriver à n'importe quel participant à l'action du 11 juin 2008.

Pour le comité de soutien à Sami, cette condamnation est injuste.

Sami est victime de la volonté gouvernementale de réprimer les mouvements sociaux. Nous continuerons à le soutenir, ainsi que les autres militants arbitrairement incriminés un peu partout en France.

Le comité de soutien lance une souscription de solidarité pour récolter les fonds nécessaires au paiement de la somme. Vous pouvez participer en utilisant le bulletin ci-dessous.

Si la sanction pénale est modérée (pour rappel : 500 € d'amende avec sursis et pas d'inscription au casier judiciaire) ,**au civil**, le montant à payer peut être très élevé : le policier reçoit 2000€ (préjudices) en attente d'un jugement définitif qui peut augmenter ce montant.

Sami est condamné en outre à verser au trésor public le montant des salaires et charges pour les 206 jours d'arrêt du policier, ainsi que le montant des frais médicaux.

Le tout pourrait dépasser les **30 000 €**.



Comité de Soutien
pour
Sami Benméziane
Association loi 1901
déclarée en préfecture 44

case postale 8
8 place de la gare de l'Etat
44276 Nantes cedex 2

Nom Prénom :

Adresse électronique
OU
Adresse postale

J'adhère

Je verse €
(minimum 5 €)
par chèque
en liquide

Je verse € par chèque - en liquide
(montant libre)

Je soutiens